

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====
MAIRIE DE SAINT-PERREUX
=====

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94
=====



=====
CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE du 11 décembre 2018
=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 16 octobre 2018 à l'unanimité.

PRESENTS : Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Karine LAMBERT, Mme Lucie NOIREAULT, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mr Patrice THÉOU (pouvoir à Charles BODIGUEL), Mr Gildas LERAI (pouvoir à Patrice KERVADEC), Linda TRESSEL (pouvoir à Joëlle GUIMARD), Mr Jean-Jacques FRADIN

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 10

VOTANTS : 13

DATE DE LA CONVOCATION : le 6 décembre 2018

Mr Richard GUILLEVIC a été élu secrétaire de séance

DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE

Par délibération en date du 4 septembre dernier, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « de la Mare », situé dans le village de la Mare, en vue de sa cession aux riverains.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 octobre au 8 novembre 2018.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de:

- désaffecter une partie du chemin rural dit « de la Mare », pour une contenance de 112m² en vue de sa cession;
- fixer le prix de vente dudit chemin à 10€ le m² majoré des frais de Commissaire Enquêteur d'un montant de 510.15€;
- mettre en demeure Mr Jean HALLIER qui s'y est engagé, d'acquérir le terrain identifié au plan de bornage;
- que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZE187

Suite à la demande de Mme HACBECT, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, le 3 juillet dernier, pour lui vendre une partie de la parcelle cadastrée ZE187, localisée au Val d'en Haut.

Un autre riverain de ladite parcelle a émis le même souhait.

Vu l'emplacement de ce terrain desservant plusieurs maisons d'habitation,
Vu la demande présentée par Mr et Mme PATEYRON en vue d'acquérir une partie de cette cour jouxtant leur habitation,

Considérant que la partie sollicitée ne pose aucune gêne pour les voisins,

Considérant cette situation, Mr le Maire explique qu'il serait opportun de vendre ladite propriété au prix de 10€ le m²,

Les élus, à l'unanimité :

- Valident la vente au prix précité ;
- Décident que les frais d'acte et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

INFORMATIONS

Vidéo communale: L'association ATTOT a réalisé un clip faisant la promotion de la commune de Saint-Perreux et il est présenté aux élus par Benoît GUIMARD.

Objectifs de cette vidéo : présenter le bien vivre ensemble dans la commune autour de la convivialité, la cohésion entre les populations, le dynamisme des associations, la proximité avantageuse avec les infrastructures de Redon.

Voirie:

- Rue du Stade : les plateaux ont été posés, et les barrières vont être changées.
- Placette de la Vérie : les reprises de voirie sont réalisées par LEMEE.
- Salle socio : les places de parking vont être tracées par un Pérusien pendant les vacances de Noël.
- Balayage du bourg : la ville de Redon viendra en janvier.

Maison de l'enfance: La mairie vient de recevoir le diagnostic qui a révélé une présence importante d'amiante dans tout le bâtiment. Des devis vont être sollicités auprès d'entreprises spécialisées afin de déterminer le coût que pourrait représenter le désamiantage. Dès réception des estimations de travaux, elles seront transmises à notre assurance chargée de notre protection juridique afin de compléter le dossier de recours. En attendant la suite de la procédure, le projet est suspendu.

Local pétanque: L'avant-projet a été présenté au FC St Perreux ainsi qu'au club de pétanque dans l'objectif d'envisager une mutualisation de cet équipement. La commission bâtiment poursuit ses réflexions sur le projet (financement, système d'assainissement, etc.) avant qu'il ne soit présenté aux élus.

Terrain stabilisé: Une étude est en cours pour chiffrer l'éclairage en led du terrain, qui est éligible à une subvention de 30% par le SDEM.

Cimetière de la Chesnaie: Il ne reste plus que 2 caveaux disponibles, de 2 places chacun. Compte-tenu du nombre d'inhumations, des devis sont en cours pour une prise de décision en janvier, puis le lancement des travaux.

Ad'Ap: Les travaux d'accessibilité sont quasiment achevés. L'entreprise Ligne Blanche doit finaliser la visibilité des marches de la mairie, ainsi que la sécurisation de la passerelle de la médiathèque.

École Victor Hugo: Les résultats du diagnostic sur la qualité de l'air sont bons, il n'y aura donc pas de travaux à prévoir. En revanche, un diagnostic réglementaire sur le Radon doit être réalisé ; l'entreprise ACS de Vannes propose un devis à 550.00€HT.

Salle des sports: La modification de l'éclairage de la salle est à prévoir pour passer en led, et ainsi faire diminuer la charge financière de cet équipement. Ces travaux ne sont pas éligibles aux subventions du SDEM, mais la quantité importante sera favorable à une bonne négociation.

Chapelle: 66 chaises en bois ont été achetées au prix de 300€.

Urbanisme:

- Résidences de l'Oust : il ne reste plus qu'un seul lot.
- Lotissement au Monde Davy : un avant-projet a été réalisé par le CAUE, il servira à lancer la Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquiescer les derniers terrains de la zone.
- Projet Valant Mise En Compatibilité du PLU : le dossier est actuellement instruit par la MRAE afin de mesurer l'impact environnemental du projet.

Commission de contrôles des élections: La commission se compose d'un élu (Richard GUILLEVIC), d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance. Mme Stéphanie ROUILLÉ sera l'élue suppléante.

Gestion des déchets communaux: Avec la mise en œuvre prochaine de la nouvelle méthode de tri sur le territoire, la commune se doit d'anticiper au mieux la gestion des déchets produits par les différents services mais également par les équipements tels que la salle socioculturelle. Aussi, une méthodologie a été communiquée aux agents, mais elle pourra être modulée tout au long de 2019.

Il est par ailleurs précisé que beaucoup trop de sacs jaunes sont sortis par les habitants en dehors des jours de collecte prévus, ce qui pollue visuellement la commune et les voisins.

Arrivée de Mr Jean-Jacques FRADIN

Médiathèque:

- Une cabine téléphonique a été récupérée, pour éventuellement en faire une cabine à livres. La commission en parlera en janvier.
- L'inclusion numérique sera au programme des discussions de la commission pour permettre d'aider la population dans ses démarches sur Internet. Un atelier est aussi prévu le vendredi 4 janvier à 20h30 pour restaurer un vieil ordinateur avec Linux.

Agents recenseurs : 3 candidatures ont été déposées, et les élus s'accordent à retenir prioritairement les habitants de la commune.

CME:

- Les élections pour le renouvellement du Conseil aura lieu le mardi 18 décembre en après-midi. 13 candidats se sont manifestés pour 10 sièges (3 seront suppléants).
- 14 décembre : le CME remettra un lot de produits d'hygiène à la Croix Rouge.

Écoles: le spectacle de Noël leur sera présenté le jeudi matin 20 décembre suivi d'un repas festif au restaurant scolaire pour les enfants qui s'y rendront.

Par ailleurs, les élèves ont pu passer leur permis vélo la semaine dernière et tout s'est bien passé. Pour les années à venir, il faudrait envisager de ne l'organiser que tous les 2 ans et de former de nouveaux encadrants.

ALSH: Le centre de loisirs accueille une moyenne de 8 enfants le mercredi matin, pour 10 inscrits au total. Certaines familles ont fait part de leur intention d'utiliser le service à compter de janvier ; la commission a donc décidé de poursuivre l'ouverture du centre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Animations communales:

- Mobilité partagée pour la Teillouse : 2 véhicules ont transporté une trentaine de personnes.
- Concert dans l'église le 24 novembre : 60 personnes y ont assisté.
- Après-midi des Aînés : seules 40 personnes sont venues s'informer.
- Téléthon : le week-end s'est à nouveau déroulé dans une bonne ambiance malgré la météo capricieuse et 318 repas ont été servis. Les bénéficiaires devraient être semblables aux années précédentes.
- RDV de Noël : le 21 décembre.

CCAS: Les colis aux aînés seront distribués avant Noël.

Illuminations : Elles ont été installées la semaine dernière et le drapé de la place de l'église fait son effet.

Infos / Communication:

- Une réunion de commission sera fixée en janvier ou février.
- Le bulletin et l'agenda ont été distribués.

PSC1: La formation a été dispensée aux agents et à une élue.

Agent: Mr Michel LAMIRAULT sera embauché au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments à compter du 1^{er} janvier 2019.

DATES À RETENIR

Mardi 18 décembre : Élections du CME

Vendredi 21 décembre: RDV de Noël

Dimanche 13 janvier: Vœux du Maire